

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2020-09-16/02

#### ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT/E DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur Guy PERRUSSET, doyen d'âge

Le mercredi 16 septembre 2020 à 18 h 55, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Caluire. Pour l'examen de cette délibération, le Comité a désigné Monsieur Guy PERRUSSET, doyen d'âge, comme président de séance.

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	69
Nombre de délégués suppléants présents :	5
<b>Total de délégués présents</b>	<b>74</b>
Nombre de pouvoirs :	4
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>78</b>

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon :* Éric PEREZ, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Nicole SIBEUD, Anne REVEYRAND, Gilbert-Luc DEVINAZ, Pierre-Alain MILLET, Pascal DAVID, Jean-Luc DA PASSANO, Laurence FAUTRA, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. *Communes :* Christine MARCILLIÈRE (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Pierre PERDRIX (Ternay), Christophe PINEL (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albignys-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHERÉ (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines-Charpieu), Agnès GARDON-CHEMAIN (Ecully), Christophe THIMONET (Feyzin), Rémy RIBAS (Fontaines-Saint-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Xavier ODO (Grigny), Christophe DARCY (Irigny), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), Jérôme MOROGE (Pierre-Bénite), François JOLLY (Polemieux-au-Mont-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Xavier FAYOLLE (Saint-Genis-les-Ollières), Philippe PÉRARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (Saint-Priest), Jean-Marie HOMBERT (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Sainte-Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Katia PECHARD (Tassin-la-Demi-Lune), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Nathalie DEHAN (Métropole de Lyon) ; Gilles ALLEGANTI (Cailloux-sur-Fontaines), Stéphane FERRARELLI (Curis-au-Mont-d'Or), Xavier GAREL (Irigny), Éric RAMOS (Jonage),

**ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S)**

Issam BENZEGHIBA (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Sandrine CHADIER (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Pierre Bénite)  
Jean-Michel BUDYNEK (Solaize) donne pouvoir à Xavier ODO (Grigny)  
Jean-Jaques SELLÈS (Maire de Chassieu) donne pouvoir à Nicole SIBEUD (Métropole de Lyon)

**Secrétaire de séance** : Madame Sophie BLACHERE (Caluire)

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Considérant qu'il résulte de l'article L5721-2 du Code général des collectivités territoriales applicable aux syndicats mixtes, qu'il appartient au Comité syndical d'élire son/sa Président(e) parmi ses membres ;

Considérant que selon l'article 8-2 des statuts du SIGERLy, le(a) président(e) est élu(e) par le Comité syndical, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés ; si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance et qu'il est proposé de désigner Mme Sophie BLACHERE (Caluire) pour assurer ces fonctions ;

Considérant les candidatures reçues :

- Monsieur Eric PEREZ
- Madame Laurence FAUTRA

Considérant les résultats de l'élection à laquelle il a été procédé :

1. Premier tour de scrutin, vote à scrutin secret :

Nombre de délégués votants :	78 (218 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	19 (dont 2 pouvoirs)
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	7
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	52 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés :	77 (216 voix)
Nombre de votes blancs :	1 (2 voix)
Nombre d'abstention :	0
Majorité absolue :	109

Résultats :

Monsieur Éric PEREZ :	113 voix
Madame Laurence FAUTRA :	103 voix

Monsieur Éric PEREZ est élu au premier tour du scrutin à la majorité absolue des voix.



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *Monsieur Guy PERRUSSET, doyen d'âge,*

**Le Comité syndical :**

**PROCLAME** Monsieur Éric PEREZ, Président du SIGERLy.

**DÉCLARE** le président immédiatement installé.

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés**

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*